

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511

10 mars 2009

SOMMAIRE

3D Luxembourg S.A.	24486	IT Funds	24487
AIG Hospitality Holdings Sàrl	24508	Levin L07 - 927 S.à r.l.	24485
AJR Participations II S.A.	24486	Luxury Properties S.à r.l.	24484
Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund	24499	Madya Capital S.A.	24511
Assist Office Sàrl	24525	Morgan & Meyer Insurance Broker	24482
Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l.	24485	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.	24488
Atlantic Explorator Company S.A.	24505	Mosella Consult GmbH	24487
Biopass S.A.	24520	MRS (Marketing Research and Services S.à r.l.)	24482
Cheval Luxembourg S.à r.l.	24483	Nebozzo Holdings	24499
Compagnie Commerciale et Immobilière S.A.	24528	New 7 S.à r.l.	24492
Corralus Finances S.A.	24496	NIS Holdings S.à r.l.	24502
Corrosion Services Consultant S.A.	24488	PC Service Luxembourg Assistance	24525
Crevest Holding S.A.	24482	PS Holding Luxembourg S.A.	24488
D & D S.à r.l.	24482	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.	24496
Eurostar Overseas S.A.	24484	Sampar Equity S.A.	24491
Experta Corporate and Trust Services S.a.,Luxembourg	24494	San Investment S.A.	24484
Fel Partners Duisberg	24485	Société d'Investissement de Howald S.A.	24486
Fel Partners (Duisberg GP)	24484	Sofadem Finances S.A.	24483
FIA Funding Luxembourg Limited	24487	Step Luxco	24486
GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l.	24527	Stratem Fund	24499
Grace Bay II Holdings S.à r.l.	24485	Tarrant Luxembourg Sàrl	24502
HKL Investments (PPI) Sàrl	24494	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.	24483
Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	24485	VOSNES INVESTMENT, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF"	24483
Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l. ..	24526		

Crevest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 34.300.

—
EXTRAIT

De la résolution unique prise par les membres du conseil d'administration en date du 13 novembre 2008:
- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Doris Marliani
Mandataire

Référence de publication: 2009024966/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03161. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

D & D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 10, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 58.696.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009025014/9779/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11234. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

MRS (Marketing Research and Services S.à.r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2009024999/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03429. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 48.689.

—
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse privée de l'administrateur suivant:
Monsieur Maxime Schreiber, 14, Lotissement de l'Ancienne Gare, F-57920 Monneren.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER
Signature

Référence de publication: 2009025037/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03253. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**VOSNES INVESTMENT, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009025214/219/14.

(090026525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sofadem Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 108, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.784.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2008, déposés au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009025223/219/13.

(090026455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009025224/201/12.

(090026573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Cheval Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.087.

EXTRAIT

Les modifications suivantes ont été acceptées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et ceci à partir du 31 décembre 2008.

Isabelle Rosseneu

Gérant B

Référence de publication: 2009024965/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Luxury Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.588.

Il résulte d'une lettre de démission du 10 février 2009 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 10 février 2009.

BDO Compagnie Fiduciaire

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009024978/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

San Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 103.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel VAN MEERBEECK

Administrateur

Référence de publication: 2009024990/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03446. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Eurostar Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carine REUTER.

Référence de publication: 2009024993/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03436. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Fel Partners (Duisberg GP), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.969.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2008

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Daniel Frey de sa fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025433/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Fel Partners Duisberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.961.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2008

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Daniel Frey de sa fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025434/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Grace Bay II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.289.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54065 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025228/211/12.

(090026841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Levin L07 - 927 S.à r.l.).**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.131.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53922 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025225/211/13.

(090026747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4918 Bascharage, 53, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 39.384.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2009

L'associé unique prend acte du décès de Madame Monique HENTGES intervenu le 6 août 2008.

Suite à ce décès la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

- Monsieur Georges BACK associé unique est propriétaire de 500 parts.

Monsieur Georges BACK.

Référence de publication: 2009024905/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Step Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54363 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009025230/211/12.

(090026857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

3D Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2009024997/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03428. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.723.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 décembre 2008:

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009024859/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

AJR Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.450.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2009

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Mademoiselle Aude JACQUES-RUETTARD, demeurant au 3/12 via Repubblica, 18029 Vintimille, Italie, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024855/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Mosella Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.918.

—
Madame Evelyn BOLLE-DEPASSE, née en Belgique, à Uccle le 25 septembre 1960 demeurant au 79a avenue des Chênes, B-1180 Bruxelles a démissionné de son mandat de gérante de la société en date du 5 novembre 2008.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour avis

Référence de publication: 2009024858/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

FIA Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 124.300.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53929 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025235/211/12.

(090026920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.453.

—
Suite à la démission de la société Raymond James Asset Management International - Paris représentée par Messieurs Emmanuel LAUSSINOTTE et Serge CHAYENKO de son poste d'administrateur de la Société en date du 5 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Madame Muriel Faure

Président Directeur Général, IT Asset Management - Paris

- Monsieur Benoît Flamant

Directeur Général et Administrateur, IT Asset Management - Paris

- Monsieur Pierre Chavy

Administrateur, IT Asset Management - Paris

- Monsieur Jean-Michel Gelhay

Directeur, Banque Degroof Luxembourg S.A.

- Monsieur Alain Léonard

Administrateur-délégué, Banque Degroof Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour IT FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Martine VERMEERSCH

Attaché principal / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009025353/34/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

PS Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 107.734.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14.11.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.02.2008

Les mandats des administrateurs suivants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2010 comme suit:

Conseil d'administration:

Mr Pietro GAETA, avocat, né le 11.10.1955 à Naples (Italie), demeurant à I-80132 Naples (Italie), 74, Via Monte di Dio, président;

Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29.10.1976 à Pompei (Italie), demeurant à L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2007 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009025402/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Corrosion Services Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Bâtiment 51.
R.C.S. Luxembourg B 55.769.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009025298/203/11.

(090026813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.961.

In the year two thousand and nine, on the sixth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"T.C.O.I. Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.129, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 December 2008;

"T.C.S. Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.130, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 December 2008;

"T.C.O. Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.131, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 December 2008;

"Crown Westfalen Investments S.à r.l." a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 141.516, with its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on December 31st, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.961, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 May 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 June 2008 (number 1527, page 73274), (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand US Dollar (USD 37,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand US Dollar (USD 25,000.-) to sixty-two thousand US Dollar (USD 62,000.-) by creating and issuing thirty-seven thousand (37,000) shares each having par value of one US Dollar (USD 1.-) each and all having the rights and obligations as set out in the Company's Articles. Those new shares are subscribed as follows:

- Fourteen thousand four hundred and eighty-one (14,481) shares will be subscribed by T.C.O.I. Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.129, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, for an aggregate amount of fourteen thousand four hundred and eighty-one US Dollar (USD 14,481.-).

The total contribution of fourteen thousand four hundred and eighty-one US Dollar (USD 14,481.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

- Nine thousand one hundred and thirty-five (9,135) shares will be subscribed by T.C.S. Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.130, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, for an aggregate amount of nine thousand one hundred and thirty-five US Dollar (USD 9,135.-).

The total contribution of nine thousand one hundred and thirty-five US Dollar (USD 9,135.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

- Eleven thousand five hundred and thirty-four (11,534) shares will be subscribed by T.C.O. Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.131, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, for an aggregate amount of eleven thousand five hundred and thirty-four US Dollar (USD 11,534.-).

The total contribution of eleven thousand five hundred and thirty-four US Dollar (USD 11,534.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

- One thousand eight hundred and fifty (1,850) shares will be subscribed by Crown Westfalen Investments S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 141.516, with its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, for an aggregate amount of one thousand eight hundred and fifty US Dollar (USD 1,850.-).

The total contribution of one thousand eight hundred and fifty US Dollar (USD 1,850.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend Article 5 first paragraph of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital (first paragraph).** The issued share capital of the Company is set at sixty-two thousand US Dollar (USD 62,000.-) divided into sixty-two thousand (62,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

"T.C.O.I. Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.129, ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 décembre 2008;

"T.C.S. Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.130, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 décembre 2008;

"T.C.O. Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.131, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 décembre 2008;

"Crown Westfalen Investments S.à r.l." une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.516, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 décembre 2008;

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.961, constituée suivant acte notarié en date du 29 mai 2008, publié en date du 19 juin 2008 (numéro 1527, page 73274) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la société.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société par un montant de trente-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,000.-) de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,000.-) à soixante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 62,000.-) par la création et l'émission de trente-sept mille (37,000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un dollars des Etats-Unis d'Amérique et toutes ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, au moyen d'un apport en numéraire, sont souscrites comme suit:

- Quatorze mille quatre cent quatre-vingt une (14.481) parts sociales par T.C.O.I. Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.129, pour un montant total de quatorze mille quatre cent quatre-vingt un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.481.-).

Le montant de l'apport de quatorze mille quatre cent quatre-vingt un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.481.-) sera intégralement alloué au capital social de la Société;

- Neuf mille cent trente-cinq (9.135) parts sociales par T.C.S. Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.130, pour un montant total de neuf mille cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.135.-).

Le montant de l'apport de neuf mille cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.135.-) sera intégralement alloué au capital social de la Société;

- Onze mille cinq cent trente-quatre (11.534) parts sociales par T.C.O. Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.131 pour un montant total de onze mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.534.-).

Le montant de l'apport de onze mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.534.-) sera intégralement alloué au capital social de la Société;

- Mille huit cinq cinquante (1.850) parts sociales par Crown Westfalen Investments S.à r.l." une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.516 pour un montant total de onze mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.534.-).

Le montant de l'apport de mille huit cinq cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.850.-) sera intégralement alloué au capital social de la Société;

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital, décidée ci-dessus, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 62.000.-) divisé en soixante-deux mille (62.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2009. Relation: EAC/2009/360. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2009.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2009029331/239/177.

(090032737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sampar Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 102.434.

— EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009025210/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

New 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.877.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Antonella CHIARELLO, commerçante, née à Luxembourg le 10 mars 1970, épouse de Monsieur Daniel Wissenmeyer, demeurant à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen;

2.- Monsieur Salvatore CHIARELLO, retraité, né à Verzino (Italie) le 27 mai 1940, demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "NEW 7 S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR

12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Antonella CHIARELLO, commerçante, née à Luxembourg le 10 mars 1970, épouse de Monsieur Daniel Wissenmeyer, demeurant à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen, cinquante parts sociales,	50
2.- par Monsieur Salvatore CHIARELLO, retraité, né à Verzino (Italie) le 27 mai 1940, demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3237 Bettembourg, 7, rue de la Gare.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Daniel WISSENMEYER, directeur informatique, né à Strasbourg (France) le 3 août 1967, demeurant à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaepchen, ici présent et ce acceptant.
- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
 - Madame Antoniella CHIARELLO, préqualifiée,
 - Monsieur Salvatore CHIARELLO, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antoniella CHIARELLO, Salvatore CHIARELLO, Daniel WISSENMEYER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009. Relation: LAC/2009/4757. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009029332/222/85.

(090032470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

HKL Investments (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.359,99.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 54.524.

L'adresse de l'associé suivant a changé:

HKL Holding (PPI) S.à r.l. se situe désormais au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.HKL Investments (PPI) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2009025442/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 29.597.

RECTIFICATIF

La publication en date du 01/09/2008 portant la référence de publication 2008103475/1017/96 enregistrée le 05/08/2008, référence LSO-CT01342, déposé au RCS le 13/08/2008, référence no: L080119688.09 fait l'objet d'une rectification et qu'en remplacement, il y a lieu de lire:

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 15 juillet 2008 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures et des titres de fonction comme suit:

Signatures de catégorie A:

- Bodoni Jean
- Baumann Guy
- Dumont Audrey
- Fautsch Romaine
- Frederic Pierre
- Hengel Viviane
- Kacsoh Gabor
- Kettmann Guy
- Leclipteur Olivier
- Mastro Simone Fabio
- Meunier François
- Nguyen Van Thanh
- Rondanelli Fabrizio
- Royemans Catherine
- Schiltz Jean-Marc
- Terver Joëlle
- Wiander Sébastien
- Zehren Marie-Claire

Signatures de catégorie B

- Almeida Sofie
- André Anaïs
- Arakilian Anne-Marie
- Argence-Lafon Lionel
- Battaglia Giovanna

- Bessemans Carole
- Bombenger Sébastien
- Brasseur Nathalie
- Bravetti Sarah
- Cesaretti Verdiana
- Deconinck Virginie
- Decortis Patrick
- Di Bari Giacomo
- Duarte Ana
- Dumont Nicolas
- Emma Joséphine
- Gerlaxhe Isabelle
- Hamouche Hocine
- Heck Liette
- Huberty Micheline
- Intini Antonio
- Istace Michèle
- Kantor Yannick
- Lassence Olivier
- Laval Murielle
- Linden Myriam
- Majerus Patrice
- Martiny Clyde
- Marx Fanny
- Muleur Agnès
- Philippi Sébastien
- Racot Christine
- Rante Maurice
- Remy Véronique
- Ripplinger Christel
- Rizzo Liboria
- Schroeder Sylviane
- Starita Mario
- Szabo Cindy
- Tibor Nathalie
- Wagner Mireille
- Waldung Corinne
- Welschen Annie

Titres de fonction:

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Bodoni Jean | Managing Director |
| - Baumann Guy | Senior Vice-President |
| - Fautsch Romaine | Senior Vice-President |
| - Frederic Pierre | Senior Vice-President |
| - Kacsoh Gabor | Senior Vice-President |
| - Kettmann Guy | Senior Vice-President |
| - Leclipteur Olivier | Senior Vice-President |
| - Rondanelli Fabrizio | Senior Vice-President |
| - Wiander Sébastien | Senior Vice-President |
| - Dumont Audrey | Vice-President |
| - Royemans Catherine | Vice-President |
| - Hengel Viviane | Vice-President |
| - Mastrosimone Fabio | Vice-President |
| - Schiltz Jean-Marc | Vice-President |

- Terver Joëlle	Vice-President
- Di Bari Giacomo	Area Manager
- Dumont Nicolas	Area Manager
- Kantor Yannick	Area Manager
- Philippi Sébastien	Area Manager
- Arakilian Anne-Marie	Tax Advisor
- Deconinck Virginie	Tax Advisor
- Starita Mario	Tax Advisor

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2009025461/1017/104.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05751. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Corralus Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.283.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 21 octobre 2008 à 10.00 heures

Cinquième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Guy HORNICK demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Claude SCHMITZ demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A. ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORRALUS FINANCES S.A.
Représentée par deux administrateurs
Signatures

Référence de publication: 2009025361/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.991.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted on November 20th, 2007, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 133.991, published in Memorial C number 3003, page 144107, on December 27th, 2007 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on March 14th, 2008, published in Memorial C number 1029, page 49386, on April 25th, 2008.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 2,004 (two thousand four) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of GBP 12,550 (twelve thousand five hundred and fifty British Pounds Sterling) so as to raise it from its present amount of GBP 100,200 (one hundred thousand two hundred British Pounds Sterling) to GBP 112,750 (one hundred twelve thousand seven hundred and fifty British Pounds Sterling) by the issue of 251 (two hundred fifty one) new shares with a par value of GBP 50 (fifty British Pounds Sterling) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of GBP 12,550 (twelve thousand five hundred and fifty British Pounds Sterling) so as to raise it from its present amount of GBP 100,200 (one hundred thousand two hundred British Pounds Sterling) to GBP 112,750 (one hundred twelve thousand seven hundred and fifty British Pounds Sterling) by the issue of 251 (two hundred fifty one) new shares having a par value of GBP 50 (fifty British Pounds Sterling) each.

Second resolution

It is decided to admit the shareholder "Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.", to the subscription of the 251 (two hundred fifty one) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.", prenamed, represented by Ms Flora Gibert, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 251 (two hundred fifty one) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of GBP 12,550 (twelve thousand five hundred and fifty British Pounds Sterling), as was certified to the undersigned notary.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l. waived its right to subscribe to the new shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 112,750 (one hundred twelve thousand seven hundred and fifty British Pounds Sterling) represented by 2,255 (two thousand two hundred fifty five) shares of GBP 50 (fifty British Pounds Sterling) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 133.991, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3003, page 144107 du 27 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 14 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1029, page 49386 du 25 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 2.004 (deux mille quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 12.550 (douze mille cinq cent cinquante Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 100.200 (cent mille deux cent Livres Sterling) à GBP 112.750 (cent douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) par l'émission de 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 50 (cinquante Livres Sterling) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 12.550 (douze mille cinq cent cinquante Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 100.200 (cent mille deux cent Livres Sterling) à GBP 112.750 (cent douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) par l'émission de 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 50 (cinquante Livres Sterling) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé, "Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l." prénommée, à la souscription des 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Liberation

Ensuite "Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.", prénommée, représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu de deux procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de GBP 12,550 (douze mille cinq cent cinquante Livres Sterling) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l. a renoncé à son droit de souscription aux nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 112.750 (cent douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) divisé en 2.255 (deux mille deux cent cinquante cinq) parts sociales de GBP 50 (cinquante Livres Sterling) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1997. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009029328/211/127.

(090032819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.645.

Extrait des décisions par le Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2008

En date du 2 décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2008, de Monsieur Dennis de Jong en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 31 décembre 2008, Monsieur Florian Rainer, Alpinex Asset Management AG, Zaunergasse 1-3, A - 1030 Vienne, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en date 2009.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009025239/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Stratem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.976.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 décembre 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de prendre acte de la démission de Monsieur Guy Wallier de son poste d'administrateur,
2. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Régis Léoni et Bernard Felten en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
3. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour STRATEM FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009025351/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Nebozzo Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.370.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Nebozzo Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number 98370 incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 19 December 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 February 2004, number 190 (the "Company").

The meeting was opened with Ms. Lynn Kanaan, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Flora Gibert, maître en droit, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. That the meeting has been convened on 28 November 2008 whereby a quorum has to be reached in order for such meeting to take place.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. Pursuant to the attendance list, one hundred and eighty (180) shares out of two hundred (200) shares are present or represented at the present meeting.

The general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Merlis S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111320 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company in cases when the law provides for a mandatory authorization.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may for special or specific operations and for a set period of time, delegate to one or more attorneys a specific part of his powers. The Liquidator shall remain liable for all actions undertaken further to such delegation.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nebozzo Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98370, constituée d'après un acte du notaire Henri Hellinckx le 19 décembre 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2004, numéro 190 (la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Mlle Lynn Kanaan, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Flora Gibert, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur M. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II. Que la présente assemblée a été convoquée le 28 novembre 2008, que le quorum doit être atteint pour la tenue d'une telle assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes seront également annexées au présent acte.

IV. Qu'il ressort de la liste de présence que cent quatre vingt (180) parts de deux cents (200) parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111320 (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est obligatoirement requise par la loi.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, pour des opérations spéciales ou spécifiques et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs. Le liquidateur restera responsable de toutes les actions entreprises suites à une telle délégation.

Le Liquidateur paiera les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KANAAN, F. GIBERT, J-B. BEAUVOIR-PLANSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/58358. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009029333/211/122.

(090032577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.425.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 juin 2008 que
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 603 - 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #11768199

a cédé les parts suivantes:

- 150000 parts sociales de catégorie B1
- 150000 parts sociales de catégorie B2
- 150000 parts sociales de catégorie B3
- 150000 parts sociales de catégorie B4
- 150000 parts sociales de catégorie B5

à KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

et

KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

a cédé les parts suivantes:

- 150000 parts sociales Préférentielles de catégorie A1
- 150000 parts sociales Préférentielles de catégorie A2
- 150000 parts sociales Préférentielles de catégorie A3
- 150000 parts sociales Préférentielles de catégorie A4
- 150000 parts sociales Préférentielles de catégorie A5

à KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 603 - 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #11768199

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024937/1092/41.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01952. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Tarrant Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.491.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 84.072.

—
In the year two thousand and eight, on the sixteenth of December,

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Tarrant Holdings (HK) Limited, a company incorporated and governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Flat/RM 13-14, Lladro CTR 72-80 Hoi Yuen RD, Kwun Tong, Hong Kong and registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 1291036.

here represented by Mr. Régis GALIOTTO with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 15, 2008.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TARRANT LUXEMBOURG S.A R.L., having its registered office at 22 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84072 and incorporated by a deed of Me Edmond SCHROEDER, residing in Mersch, on October 10, 2001, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 276 on February 19, 2002.

The company's Articles of association have been amended the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER (aforementioned), on April 10, 2003, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 674 on June 26, 2003 (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the interim balance sheet of the Company dated 16 December 2008;
2. To consider the decision to proceed to the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation;
3. To consider the decision to appoint Corazon Reyes, born on October 17, 1943, in Philippines and residing in West Hills, California, USA as liquidator of the Company;
4. To consider the decision to determine the powers of the liquidator;
5. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions after deliberation:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim balance sheet as at 16 December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed with the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator Corazon Reyes, born on October 17, 1943 in Philippines and residing in West Hills, California, USA.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the liquidator's powers as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.
- The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.
- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le seize décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Tarrant Holdings (HK) Limited, une société constituée et régie selon les lois d'Hong Kong, ayant son siège social au Flat/RM 13-14, Lladro, CTR, 72-80 Hoi Yuen RD, Kwun Tong, Hong Kong et enregistrée au Registrar of Companies Hong Kong sous le numéro 1291036.

ici représenté par Régis GALIOTTO demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2008.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l'" Associé Unique ") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TARRANT LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84072 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, résident à Mersch en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 276 en date du 19 février 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER (précité) en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 en date du 26 juin 2003 (la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation d'un bilan intérimaire de la Société daté au 16 décembre 2008 ;
2. Considérer la décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de mettre la Société en liquidation;
3. Considérer la décision de nommer Corazon Reyes, née le 17 octobre 1943 aux Philippines et résidant à West Hills, Californie, USA, liquidateur de la Société ;
4. Considérer la décision de fixer les pouvoirs du liquidateur ;
5. Divers.

III Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire daté au 16 décembre 2008.

Première résolution

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Reyes Corazon, née le 17 octobre 1943 aux Philippines et demeurant au West Hills, California, USA.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit :

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 1.400.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51345. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009029338/211/121.

(090032458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Atlantic Explorator Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.691.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Frau Birgit Maria MATTSCHULL, geborene SEIDEL, Geschäftsführerin, geboren am 29. Mai 1947 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in D-61381 Friedrichsdorf, 8A, Peter-Geibelstrasse (Deutschland);

2° Herr Arnold Heinrich Kurt MATTSCHULL, Geschäftsführer, geboren am 15. September 1951 in Mammolshain (Deutschland), wohnhaft in D-61381 Friedrichsdorf, 8A, Peter-Geibelstrasse (Deutschland);

3° Herr Alexander MATTSCHULL, Geschäftsführer, geboren am 2. März 1972 in Bad Homburg v. D. Höhe (Deutschland), wohnhaft in D-61381 Friedrichsdorf, 8, Peter-Geibelstrasse (Deutschland);

alle drei vertreten durch Herrn Andre HARPES, Rechtsanwalt, auf Grund von drei privatschriftlichen Vollmachten gegeben am 30. Januar 2009, welche, nachdem sie „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gezeichnet wurden, dem Notarakt beigegeben verbleiben.

Welche Komparenten die folgenden Artikel des Gesellschaftervertrages betreffend einer zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen haben:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den oben genannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung „ATLANTIC EXPLORATOR COMPANY S.A.“, hiernach die „Gesellschaft“, an.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an eine andere Adresse in der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fort dauern. Diese provisorische Maßnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem des mit täglicher Geschäftsführung betrauten ausübenden Organs der Gesellschaft bekannt zu geben und Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, des Weiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) festgelegt. Es ist eingeteilt in sechzig (60) Aktien einer und derselben Art zu je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt in Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre.

Sollte der Vorsitzende des Verwaltungsrates nicht mehr handlungsfähig sein, so wird es durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn alle seine Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, die drei letztgenannten durch Brief zu bestätigen, Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Schriftliche Beschlüsse welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratssitzungen getroffene Entscheidungen.

Art. 8. Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitgliedern abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates zu beglaubigen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied oder an Dritte die nicht Aktionäre zu sein brauchen übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet so wie dies durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt wird.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Höchstdauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

Gesellschafterversammlungen

Art. 14. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäß den gesetzlichen Bedingungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat Juni um 14.00 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Platz, der in der Vorladung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

Art. 16. Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt außergewöhnliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals darstellen, muss eine außergewöhnliche Gesellschafterversammlung einberufen werden.

Art. 17. Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnanwendung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäß den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen

mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

Art. 19. Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) dieses Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorauszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne, dass diese eine Kapitalreduzierung gleichkommt.

Auflösung, Liquidation

Art. 20. Die Gesellschafterversammlung kann auf dem Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Andere Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze sowie dem Luxemburger Hochseeschiffahrtsgesetzakt von 1990.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009. Die jährliche Gesellschafterversammlung wird im Jahr 2010 abgehalten werden.

Zeichnung des Kapitals

Die sechzig (60) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Frau Birgit MATTSCHULL, geborene SEIDEL	20
2. Herr Arnold MATTSCHULL	20
3. Herr Alexander MATTSCHULL	<u>20</u>
TOTAL:	60

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf dreitausend Euro (EUR 3.000,-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg festgelegt.
2. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt und folgende Personen werden als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2012 ernannt:
 - a. die Aktiengesellschaft MARE-LUX S.A., eingetragen unter der Handelsregisternummer B 62.985, mit Sitz in L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, vertreten durch Herrn Robert MEHRPAHL oder eine durch die MARELUX S.A. speziell bevollmächtigte Person. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift der MARE-LUX S.A. rechtsgültig verpflichtet. Diese Zeichnungsgewalt schliesst den An- und Verkauf von in der Bilanz enthaltenen Investitionsgütern ein.
 - b. Frau Birgit Maria MATTSCHULL, geborene SEIDEL, vorgeannt.
 - c. Herr Alexander MATTSCHULL, vorgeannt.
3. die Gesellschaft COMPTABILUX S.A., eingetragen unter der Handelsregisternummer B 87.204 und mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, durch Herrn Yves SCHMID handelnd, ist zum Kommissar ernannt mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2012 stattfindet.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 février 2009, LAC/2009/5002. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Februar 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009025059/202/162.

(090026809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

AIG Hospitality Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.077.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of January.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AIG Hospitality Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered at Luxembourg trade and companies register section B under number 130.077, constituted in Luxembourg by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 4th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1929 of September 8th, 2007, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 29th, 2007 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1915 of September 7th, 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered at Luxembourg trade and companies register section B under number 130.078 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 12th, 2009,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;

2. To amend article 7.1 of the Articles of Association;

3. To amend article 8.2 of the Articles of Association;

4. To amend article 9.5 of the Articles of Association;

5. To amend article 10 of the Articles of Association;

6. To acknowledge the resignation of Mr Nolen E. Hecht and Mr Fabrice Coste as B Manager of the Company and to appoint them as Manager of the Company;

7. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7.1 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of vote cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Nolen E. Hecht and Mr Fabrice Coste from their mandate as B Manager of the Company and to appoint them as Manager of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolution, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Managers for an indefinite period of time:

- Nolen E. Hecht, born on April 15th, 1974 in Cleveland, Ohio, USA, with professional address at 277, Park Avenue, New York, New York 10172, USA,
- Fabrice Coste, Financial Controller, born in Liege, Belgium on April 1st, 1973, having his professional address at 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Bertrange,
- Marion Géniaux, Senior Accountant, born in Bordeaux, France on January 24th, 1984, having her professional address at 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Bertrange.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société AIG Hospitality Holdings S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.077, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 4 juin 2007 publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 1929 du 8 septembre 2007, dont les statuts ont été dernièrement modifiés par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 29 juin 2007 publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro 1915 du 7 septembre 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.078 (l'"Associée unique"),

ici représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et de M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société.

2. Amender l'article 7.1 des Statuts de la Société;

3. Amender l'article 8.2 des Statuts de la Société;

4. Amender l'article 9.5 des Statuts de la Société;

5. Amender l'article 10 des Statuts de la Société

6. Accepter la démission de M. Nolen E. Hecht et de M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérant de la Société.

7. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Claudine Schinker et de M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7.1 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société est gérée par au moins trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, ou par les signatures conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément à l'article 8.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Nolen E. Hecht et de M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérant avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux au poste de Gérant de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Nolen E. Hecht, né le 15 avril 1974 à Cleveland, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à 277, Park Avenue, New York, New York 10172, USA,

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht,

- Marion Géniaux, Senior Accountant, née le 24 janvier 1984, à Bordeaux, France, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 2009. Relation: MER/2009/83. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 22 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009025075/243/157.

(090026377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Madya Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.663.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MADYA CAPITAL S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Monsieur Julien BELLONY, né le 16 mai 1973, à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - (ii) Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978, à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - (iii) Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, est nommée commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des mandataires de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine on the twelfth of January.

Before the undersigned, Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

SGG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65.906,

hereby represented by Mr Grégory Guissard, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in on 7 January 2009 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "MADYA CAPITAL S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a nominal value of three hundred ten euro (EUR 310) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of June, at 10.00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or by the single signature of the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16 Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr Julien BELLONY, born on 16 May 1973, in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Fabio GASPERONI, born on 4 August 1978, in Rome (Italy), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Grégory GUISSARD, born on 1 August 1980, in Braine l'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: Grégory Guissard et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. LAC/2009/1165. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009025054/7241/505.

(090026414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Biopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.661.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Daniel GREFF, dirigeant d'entreprise, né le 16 mars 1947 à Metz, France, demeurant au 2, La Baie des Anges à 4089 El Kantaoui (Tunisie),

2. Madame Marie-Françoise LE TARNEC, sans profession, née le 29 juin 1944 à Gennes sur Seiche, France, demeurant au 2, La Baie des Anges à 4089 El Kantaoui (Tunisie)

3. Madame Stéphanie GREFF, dirigeante d'entreprise, née le 29 novembre 1977 à Boulogne Billancourt, France, demeurant au 3, rue Berlioz à F-75016 Paris

4. Monsieur Pascal GREFF, dirigeant d'entreprise, né le 17 août 1972 à Neuilly sur Seine, France, demeurant au 2, La Baie des Anges à 4089 El Kantaoui (Tunisie)

tous ici représentés par Madame Sylvie ARPEA, employé privé, 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 23 décembre 2008.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BIOPASS S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprise, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

* en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,

- * en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,
- Si les actions sont au porteur:
- * par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire,
- * par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription

Les 2.500 actions sont toutes souscrites indivisément en nue-propriété par Madame Stéphanie GREFF, prénommée et par Monsieur Pascal GREFF, prénommé, l'usufruit des 2.500 actions étant souscrit indivisément par Monsieur Daniel GREFF et son épouse Madame Marie-Françoise LE TARNEC, prénommés.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000 (EUR deux cent cinquante mille) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée générale constitutive

Les actionnaires prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se réunissent en assemblée générale, et après avoir constaté que celle-ci était valablement constituée, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires nomment comme administrateurs pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009:

- a) Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939, à Peppange, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach,
- b) Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbrück, demeurant à L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon,
- c) COSAFIN S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET.

Deuxième résolution

Est nommée comme commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009:

VO Consulting Lux S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.459.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie ARPEA et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. LAC/2009/745. Reçu à 0,5 %: mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009025057/7241/280.

(090026394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Assist Office Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. PC Service Luxembourg Assistance).**

Siège social: L-3940 Mondercange, 76, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 73.825.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Eugène SCHOLTES, employé privé, demeurant à F-57970, Elzange, 5, rue de Provence;

2.- Madame Adèle Delia BIAGIOTTI, indépendante, demeurant à F-57970, Elzange, 5, rue de Provence;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «PC SERVICE Luxembourg ASSISTANCE Sàrl», avec siège social à L-3313, Bergem, 11, Grand-rue, inscrite au registre des firmes sous la section B numéro B 73.825 ;

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange, en date du 18 janvier 2002, publiée au Mémorial C de 2002, page 12831;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

Monsieur Jean Eugène SCHOLTES, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Madame Adèle Delia BIAGIOTTI, ici représentée et ce acceptant QUATRE-VINGT-CINQ (95) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «PC SERVICE Luxembourg ASSISTANCE Sàrl»:

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE SEPT CENT-QUARANTE EURO (Euro 4.750,-). Montant que Madame Adèle Delia BIAGIOTTI, prédite, reconnaît avoir reçu, de dont quittance et titre pour solde.

Deuxième Résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «ASSIST OFFICE Sàrl».

Troisième Résolution

Suite au prédit changement de nom l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «ASSIST OFFICE Sàrl».»

Quatrième Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bergem à L-3940, Mondercange, 76, rue de Pont-pierre.

Cinquième Résolution

Suite au prédit transfert de siège le premier alinéa de article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Mondercange.»

Sixième Résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société en modifiant l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3** . La société a pour objet la prestations de services administratifs, intermédiaire/négociateur de produits et de services pour compte de tiers, assistance et conseil à des personnes privées et entreprises dans les mêmes domaines. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et toutes autres opérations en rapport directement ou indirectement avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.»

Septième Résolution

Suite à la prédite cession de parts l'article 5 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales de CINQUANTE EUROS (Euro 50,-) chacune, souscrites comme suit:

Madame Adèle Delia BIAGIOTTI, prédite	185 parts sociales
Monsieur Jean Eugène SCHOLTES, prédit	65 parts sociales
Total:	250 parts sociales»

Huitième et dernière Résolution

Est nommé gérant technique:

Monsieur Jean Eugène SCHOLTES, prédit;

La société sera engagée pour des transactions jusqu'à un montant de mille deux cent cinquante Euro (Euro 1.250,-), par la signature individuelle du gérant technique, au-delà de ce montant, la société sera engagée par la signature collective du gérant technique avec celle d'un associé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à la somme de HUIT CENT VINGT EURO (820,- Euro).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Scholtes, Biagiotti, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 octobre 2008. Relation EAC/2008/13462. — Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 octobre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008145849/209/70.

(080171647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7641 Christnach, 30, Marcel Greischer Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.296.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Fiduciaire PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009007481/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02127. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 11.386.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EUROSAT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68009, (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle, est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 11386, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 5 octobre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 212 du 30 novembre 1973,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 17 octobre 2002,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par la création et l'émission de neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales nouvellement émises et les libère entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et la commercialisation de tous produits industriels, ainsi que tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

En outre, la société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la promotion d'immeubles, la négociation commerciale pour compte propre ou pour compte d'autrui, l'activité d'intermédiaire et de consultant ainsi que l'assistance en matière mobilière, immobilière et commerciales en générale.

La Société a en plus pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2008. Relation GRE/2008/5025. Reçu Mille cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents 0,5 %: 1.187,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002047/231/76.

(080191247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Compagnie Commerciale et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.024.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à la date du 16 décembre 2008 à 10.00 heures, que les actionnaires ont:

- décidé de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.08.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2008157190/9724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07362. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.